



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV Est

Question écrite n° 47674

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le fait que les pratiques commerciales de la SNCF pour l'exploitation du TGV-Est sont assez regrettables. Les usagers se plaignent notamment de ce que, sur la liaison Metz-Paris, les TGV soient souvent complets, les intéressés étant alors obligés de prendre un TGV Paris-Nancy, puis le Métrolor entre Nancy et Metz. De même, la tarification des billets de TGV est complètement arbitraire puisque, sur un même train, des usagers normaux ont payé trois fois plus cher leur billet que d'autres se trouvant à côté. Elle lui demande donc si la SNCF ne devrait pas adapter la capacité du TGV sur la liaison Paris-Metz à l'importance de la demande et, d'autre part, si la politique tarifaire ne devrait pas être plus transparente.

Texte de la réponse

Plusieurs liaisons TGV Paris-Metz font l'objet d'une très forte demande en semaine comme le week-end. Lorsque les trains sont complets, des rames supplémentaires sont ajoutées par la SNCF chaque fois que cela est possible. Ces possibilités d'ajout de rames demeurant réduites, la SNCF envisage de renforcer l'offre TGV Paris-Metz lors du prochain horaire de service, le 14 décembre 2009. En semaine, les TGV de début de soirée au départ de Paris et de début de matinée à l'arrivée de Paris sont très demandés. En effet, ces trains sont utilisés à la fois par des voyageurs à destination de Metz disposant de peu de flexibilité horaire ainsi que par des voyageurs à destination du Luxembourg qui ne disposent pas d'autres TGV dans ces créneaux. La SNCF envisage donc de prolonger un aller-retour Paris-Luxembourg, le soir au départ de Paris à 19 h 39 et, dans l'autre sens, un train arrivant sur Paris à 8 h 19. En offrant aux voyageurs à destination et en provenance du Luxembourg le choix entre deux trains en période de pointe au lieu d'un seul, les voyageurs empruntant les liaisons TGV Paris-Metz à 18 h 39 et Metz-Paris à 7 h 25 bénéficieront d'une offre supplémentaire sur ces trains. Parallèlement, afin de fluidifier les déplacements le week-end, une nouvelle offre TGV Paris-Metz le samedi à 19 h 39 et le dimanche à 15 h 39 au départ de Paris sera proposée. La multiplicité des tarifs, proposés à la clientèle sur une même liaison, résulte de la nouvelle offre tarifaire et de services mise en place fin 2007 par la SNCF. Cette politique a permis le développement du volume des offres de billets à petits prix. Son principe consiste à adapter l'offre de tarifs réduits en fonction du remplissage du train afin d'optimiser le nombre de voyageurs. Ainsi, un même client peut acquitter un prix différent pour un même train en fonction de la date plus ou moins avancée à laquelle il aura acheté son billet. Si les avantages de cette tarification en temps réel pour la clientèle ont été soulignés, notamment dans le rapport d'information du député Hervé Mariton sur la politique tarifaire de la SNCF, les associations de consommateurs ont relevé la nécessité de clarifier la disponibilité et les conditions d'utilisation de ces tarifs. Afin d'opérer cette clarification, la SNCF, après concertation avec les associations de consommateurs, a arrêté plusieurs mesures concrètes. Ainsi, les guides voyageurs indiquent dorénavant le prix minimum et maximum pour les cent destinations TGV les plus fréquentées, qui représentent 80 % du trafic global. Enfin, le site Internet de la SNCF permet aux clients de disposer de l'amplitude des prix sur les destinations TGV les plus fréquentées et des prix minimums et maximums sur le tarif « loisir ». Par ailleurs, l'affichage de tous les trains de la tranche horaire choisie par le client, y compris les trains complets, est

également accessible. Un moteur de recherche, permettant d'orienter les clients dans leur recherche de petits prix sur une période de 3 semaines, sera en outre prochainement mis en service.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47674

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2009, page 4009

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6760